

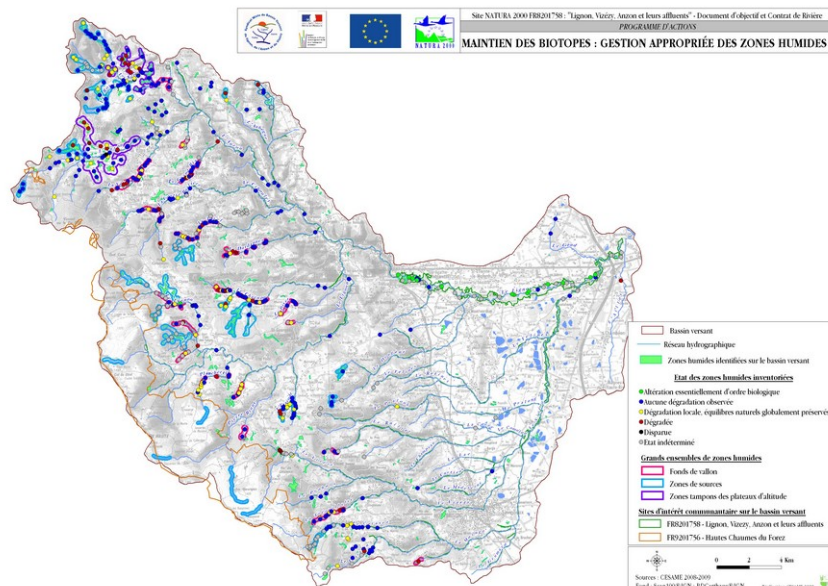
L'évolution des zones humides françaises entre 2000 et 2010*

Une enquête nationale à dire d'experts a été menée en 2011 par le ministère en charge de l'écologie sur des zones humides de métropole et d'outre-mer, territoires à enjeux pour la biodiversité. Si pour 11% d'entre elles, la situation s'améliore, pour 48%, elle se dégrade entre 2000 et 2010. Cette dégradation résulte davantage d'une altération de l'état de conservation des milieux humides présents dans les sites que d'une diminution de leurs superficies. Le drainage, l'urbanisation, les événements climatiques exceptionnels et la prolifération d'espèces envahissantes sont les principales causes de cette évolution. Les milieux salés des façades littorales semblent mieux résister que les milieux doux des plaines intérieures et des vallées alluviales. Par ailleurs, une dynamique en faveur des zones humides se confirme au cours de la décennie, avec une progression de leur perception sociale et le renforcement des programmes de conservation et de gestion.

Accéder à la publication du ministère sur cette étude :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS144.pdf>

Qu'en est-il sur notre bassin versant ?



Un inventaire des zones humides du département est en cours de réalisation dans le cadre du SAGE Loire en Rhône-Alpes. Les données d'inventaire des zones humides réalisé lors des études préalables du contrat Rivière-Natura 2000 viendront nourrir l'étude en cours mandaté par le Conseil Général de la Loire.

L'inventaire réalisé par CESAME sur notre bassin versant (hors zone Hautes-Chaumes) révèle une forte présence de zones humides sur le Nétrablais et particulièrement sur le plateau des salles où les enjeux sont assez forts. Concernant la plaine du Forez, les zones humides connexes au Lignon ont une importance forte au regard du fonctionnement

hydraulique du cours d'eau. Situées sur des zones d'expansion de crue, il est important de les conserver.



Lieu-dit Chaumette – Les Salles



Lieu-dit La valette basse – St Julien la Vêtre



Lieu-dit Pramol – Chatelneuf

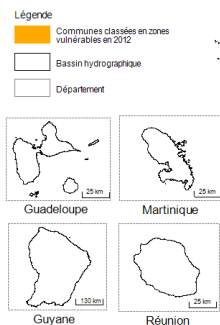
*Sources : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie



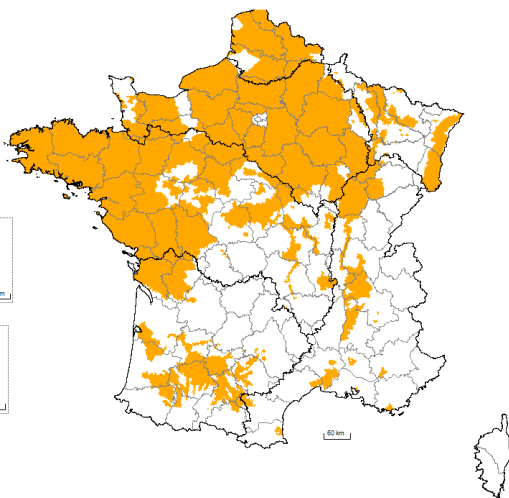
Eau et Biodiversité : la directive Nitrates et les nouvelles zones en 2013

- DIRECTIVE NITRATES - 5ième délimitation

Zones vulnérables 2012



Source des données : Ministère de l'Ecologie
Date de création : Janvier 2013
Créateur : ODEAU
Editeur : MEDDE



La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. En France, elle se traduit par la définition de territoires (les "zones vulnérables") où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution (le "programme d'action"). Ces territoires et ce programme d'action font régulièrement l'objet d'actualisations.

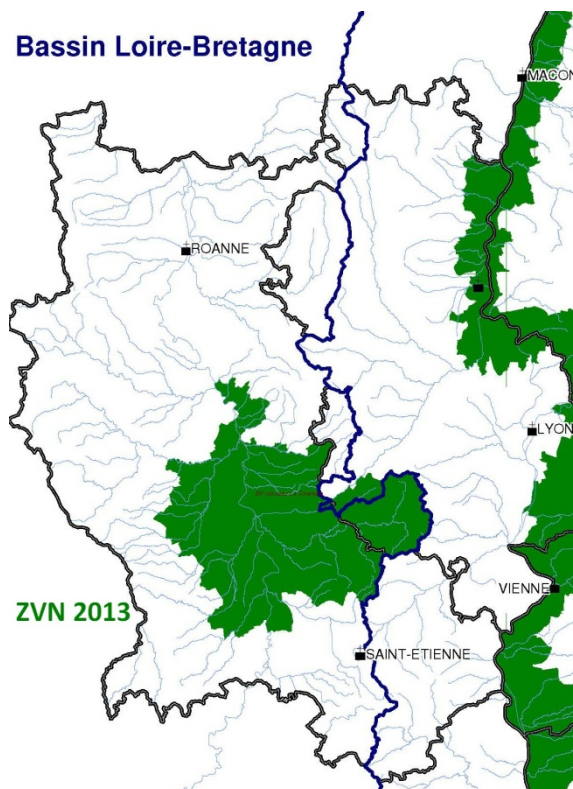
Ces zones ont été révisées en 2012 sur la base des résultats de concentrations des eaux souterraines et superficielles observés en 2010-2011.

Aujourd'hui, environ 55 % de la surface agricole de la France est classée en zone

vulnérable, cela correspond aux régions où l'activité agricole est la plus importante. Cette révision s'est traduite par le classement de 1 440 communes supplémentaires aux quelques 18 400 communes déjà concernées, essentiellement localisées dans les bassins Adour Garonne, Loire Bretagne, Rhône Méditerranée et Seine Normandie. 617 communes ont été déclassées au vu de l'amélioration ponctuelle de la qualité des eaux superficielles et souterraines traduisant les efforts réalisés par les agriculteurs dans la maîtrise des pollutions azotées ; ces communes déclassées sont essentiellement localisées dans les bassins Adour Garonne et Artois Picardie. Les cinquièmes programmes d'actions en cours de concertation s'appliqueront sur ce nouveau zonage.

La Zone Vulnérable Nitrates sur notre bassin versant

Bassin Loire-Bretagne



Les communes du bassin versant inscrites en ZVN :

Chalain d'Uzore	Montbrison
Chambéon	Montverdun
Champdieu	Mornand en Forez
Cléppé	Poncins
Feurs	Saint Paul d'Uzore
Magneux Hautes-Rives	Savigneux

Cette réforme de la directive entre progressivement en action. Le 1er volet du programme d'action national est applicable depuis le 1er septembre 2012 comme suit :

- les périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés sont allongées ;
- Les quantités d'azote émises par vache laitière sont relevées en moyenne de 20 % ;
- le plafond d'azote issu des effluents d'élevage pouvant être épandu annuellement par chaque exploitation est fixé à 170 kg d'azote par hectare de surface agricole utile
- pour les exploitations de plus de 3 ha, une analyse de sol annuelle est obligatoire ;
- les conditions de l'équilibre entre l'apport d'azote et les besoins des cultures pour chaque parcelle sont redéfinies afin de garantir l'absence de fuites de nitrates vers les eaux.



Actualités au fil de l'eau

Association culturelle Maïs-Soja : le Maya

Les essais mis en place en 2011, pour une durée de trois ans, chez 3 agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique, à l'initiative de l'ADABIO, de l'ARDAB et du Lycée Agricole du Valentin, qui ont sollicité la Région Rhône-Alpes pour un financement dans le cadre du PEP Bovins Lait ont donné lieu en septembre dernier à une journée de présentation et d'échanges chez M. Laurent GRANGE à Boisset les Montrond. Cette journée avait par ailleurs fait l'objet d'un article dans la newsletter du mois de septembre réalisé à partir des données fournies par l'ARDAB et l'ADABIO.

Les premiers résultats concluants de cette expérimentation conduite sur plusieurs départements de Rhône-Alpes ont amené le SYMILAV à promouvoir l'association culturelle maïs-soja auprès de certains agriculteurs ayant bénéficiés d'un diagnostic d'exploitation dans le cadre du programme de mesures agro-environnementales territorialisées.

Ce type de culture récoltée en ensilage permet d'augmenter la teneur en protéines de l'aliment et par conséquent de diminuer l'achat d'aliments concentrés. Le couvert assuré par le soja est aussi un atout face aux adventices.

Pour davantage d'informations vous pouvez prendre contact avec Sandrine MALZIEU de l'ARDAB (@ : sandrine-ardab@corabio.org).

Mission d'appui dans le cadre du partenariat Région Rhône-Alpes / Etablissement des eaux du Liban Nord

Une nouvelle réunion de travail a eu lieu à Lyon le 8 mars en présence d'une délégation libanaise. Cette délégation présente toute la semaine en Rhône-Alpes en a profité pour rencontrer des acteurs de terrain dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'éducation à l'environnement à travers un programme de visite bien dense. La délégation a également participé à la 1^{ère} journée européenne de l'éducation à l'environnement qui avait lieu le 4 mars au conseil régional.

L'objectif de la réunion de travail du 8 mars était d'élaborer la stratégie d'actions pour les 6 mois à venir.

Les points importants qui en ressortent sont :

- ✦ Poursuite du travail avec les écoles volontaires de Tripoli,
- ✦ Séance d'information au sein de l'établissement pour rendre compte de leur voyage d'étude de mars 2013,
- ✦ Engager un travail avec les ONG présentes sur Tripoli autour de la réalisation d'outils pédagogiques (et notamment par rapport à la station de potabilisation des eaux).

D'autre part nous avons évoqué avec l'enseignante libanaise présente l'idée de mettre en place un projet de correspondance entre les jeunes de l'établissement où elle travaille et des jeunes d'un établissement scolaire forézien.



Assises Nationales de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable

Un peu plus de 1200 participants étaient réunis à Lyon du 5 au 7 mars pour travailler sur un programme national d'actions, de concertation et retenir 11 propositions prioritaires. Ces assises ont été ouvertes par Mme Delphine BATHO, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui a donné rendez-vous aux organisateurs en avril pour faire le bilan de ces assises. Elle a également annoncé que l'EEDD serait un des grands thèmes de la prochaine conférence environnementale de septembre 2013. Elle souhaite porter auprès du gouvernement la nécessité de faire de l'EEDD une grande cause nationale en vue de la transition écologique.



Travaux sur ripisylves



Les travaux d'entretien et de gestion de la ripisylve se poursuivent en cette période encore un peu hivernal. Le SYMILAV s'est adjoint les services d'une entreprise spécialisée dans l'abattage et le débardage, équipée notamment d'une abatteuse pour les peupliers. Les photos ci-après illustrent le chantier en cours sur la commune de Montverdun.

Un chantier école du CFPPA se déroule actuellement sur l'Anzon.



Diagnostics d'exploitations agricoles

La deuxième phase de diagnostics d'exploitations agricoles lancée l'automne dernier (septembre 2013) touche à sa fin. Une campagne de 50 diagnostics aura donc été réalisée d'ici fin mars et ouvrira aux exploitants concernés la possibilité de contractualiser des mesures agro-environnementales avant le 15 mai. Cela va donc porter à 70 diagnostics réalisés entre mars 2012 et mars 2013 sur les 120 prévus dans le programme d'actions. Le syndicat étudie aujourd'hui la possibilité de faire les 50 derniers diagnostics avec la contrainte que l'on arrive en fin de période PAC (31/12/ 2013) et qu'il n'y a pas à ce jour de lisibilité sur l'année 2014, notamment sur la possibilité de contractualisation des mesures agro-environnementales.

Elargissement de l'équipe technique rivière / recrutement

Afin de pouvoir mettre en œuvre davantage d'actions et augmenter le nombre de chantiers, les élus du syndicat ont décidé d'augmenter l'effectif de l'équipe technique Rivière-Natura 2000. Deux postes sont en cours de recrutement :

- ✦ Un technicien de rivière
- ✦ Un agent d'entretien rivière, qui pourvoit au remplacement de Jean-Marc GOUTTE arrivé en fin de contrat en janvier et qui vient de s'installer en auto-entrepreneur dans le négoce en bois de chauffage.

Une autre vague de recrutement est prévue en septembre :

- ✦ Un adjoint au chef d'équipe
- ✦ deux agents d'entretien rivière

Inauguration de la passerelle de la Baume

L'inauguration de la passerelle de La Baume à Sail sous Couzan aura lieu le **samedi 4 mai à 11h** et sera organisée par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée.